

Séance d'ajournement du 9 mars 2010

Procès-verbal



01 - OUVERTURE DE LA SESSION :

PROVINCE DE QUÉBEC

M.R.C. DE LOTBINIÈRE

MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT

PROCÈS-VERBAL de la séance d'ajournement du Conseil municipal
tenue le 9 mars 2010, à 18h00, au Chalet des Sports de Saint-Agapit
situé au 1072, rue Bergeron, Saint-Agapit (Qc) G0S 1Z0.

Sont présents :

Madame Claudette Desrochers, conseillère district #1

Madame Andréanne Giasson, conseillère district #2

Madame Micheline Beaudet, conseillère district #4

Monsieur Pierre Audesse, conseiller district #5

Madame Ginette Lafrance, conseillère district #6

Est absent:

Monsieur Rosaire Lemay, conseiller district #3

Formant quorum sous la présidence de Sylvie Fortin Graham, mairesse.

Est également présente Ghislaine Gravel, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim.

1 - OUVERTURE

Madame la mairesse Sylvie Fortin Graham souhaite la bienvenue aux membres ainsi qu'au public et déclare la séance ouverte à 20 hres. Un ordre du jour est mis à la disposition du public afin de suivre le déroulement de la réunion.

02 (2010-03-153) - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR:

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. ADMINISTRATION ET LEGISLATION
 - 3.1 Adoption du projet de règlement numéro 292-12-09
modifiant le règlement numéro 256-11-07 concernant
les ententes relatives à des travaux municipaux;
 - 3.2 Résolution fixant la date, l'heure et le lieu de l'assemblée
publique de consultation, concernant le projet de règlement
no 292-12-09;
 - 3.3 Autorisation donnée pour la signature du protocole
d'entente sur un projet de méthanisation;
 - 3.4 Demande de contribution financière pour participation au
projet ERE Amazonie Ecomaris/CEGEP de Sainte-Foy;
4. URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE
 - 4.1 Résolution appuyant la demande déposée à la CPTAQ et
comprenant les nouveaux lots;
5. LOISIRS ET CULTURE

5.1 Honoraires professionnels pour la réfection de la fosse à neige;

5.2 Présentation projet «Consolidation des infrastructures publiques de sports et de loisirs de la municipalité de Saint-Agapit»;

6. Varia

7. Période de questions des contribuables

8. Levée de l'assemblée

Il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et résolu, d'adopter l'ordre du jour de la séance d'ajournement du 9 mars 2010 en enlevant le point

3.4.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

03 - ADMINISTRATION & LEGISLATION

3 - ADMINISTRATION & LEGISLATION

03.01 (2010-03-154) - ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT NUMÉRO 292-12-09 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 251-11-07 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

3.1 - ADOPTION DU PROJET DE REGLEMENT NUMÉRO 292-12-09 MODIFIANT LES ARTICLES 11 ET 12 DU RÈGLEMENT NUMÉRO 256-11-07 CONCERNANT LES ENTENTES RELATIVES À DES TRAVAUX MUNICIPAUX

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et résolu, à l'unanimité,

D'adopter un nouveau projet de règlement numéro 292-12-09 modifiant les articles 11 et 12 du règlement numéro 256-11-07 concernant les ententes relatives à des travaux municipaux visant l'ensemble de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers

03.02 (2010-03-155) - RÉOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET LIEU DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION, CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 292-12-09

3.2 - RÉOLUTION FIXANT LA DATE, L'HEURE ET LIEU DE L'ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION, CONCERNANT LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 292-12-09

Il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et il est résolu, unanimement,

QUE ce Conseil fixe au 24 mars 2010, à 17h15 et au 1072, rue Bergeron, à Saint-Agapit, l'assemblée publique de consultation concernant le projet de règlement no 292-12-09 et de désigner la mairesse, à titre de président de cette assemblée de consultation.

Adopté à l'unanimité des conseillers

03.03 (2010-03-156) - AUTORISATION DONNÉE POUR LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE SUR UN PROJET DE MÉHANISATION

3.3 - PLAN DE DÉVELOPPEMENT DURABLE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-AGAPIT 2009-2014

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit possède un plan de développement durable 2009-2014;

ATTENDU QUE la Municipalité de Saint-Agapit désirerait faire une demande de financement pour une étude de faisabilité visant l'analyse du potentiel méthanogène de la municipalité de Saint-Agapit;

Il est proposé par le conseiller Pierre Audesse et il est résolu, unanimement,

Que la Municipalité de Saint-Agapit demande que le FMV examine son plan de développement durable afin de déterminer l'admissibilité de celui à l'aide financière pour une étude de faisabilité visant l'analyse du potentiel méthanogène de la municipalité de Saint-Agapit;

Que la Municipalité de Saint-Agapit a élaboré un plan de développement d'une collectivité viable qui comprend la vision et les objectifs de durabilité de la collectivité;

Adopté à l'unanimité des conseillers

03.04 (2010-03-157) - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR PARTICIPATION AU PROJET ERE AMAZONIE ECOMARIS/CEGEP DE SAINTE-FOY

3.4 - DEMANDE DE CONTRIBUTION FINANCIÈRE POUR PARTICIPATION AU PROJET ERE AMAZONIE ECOMARIS/CEGEP DE SAINTE-FOY

Point enlevé à l'ordre du jour

04 - URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

4 - URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

04.01 (2010-03-158) - RÉOLUTION APPUYANT LA DEMANDE DÉPOSÉE À LA CPTAQ ET COMPRENANT LES NOUVEAUX LOTS

4.1 - RÉOLUTION MODIFIANT LA RÉOLUTION NUMÉRO 2009-11-392

ATTENDU QUE la résolution numéro 2009-11-392 adoptée le 10 novembre 2009 concernant une demande d'exclusion à la zone agricole doit être modifiée afin d'y inclure les lots omis dans notre demande;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu, à l'unanimité,

De modifier le 3ième paragraphe de la résolution numéro 2009-11-392 adoptée le 10 novembre 2009, en ajoutant les lots suivants:-

Cadastre	Superficie	Propriétaire	Coordonnés	Possession d'autres terrains contigus par le propriétaire
Secteur A				
3 640 226	3 776.7 m.c.	Municipalité de Saint-Agapit	1186, rue Principale, St-Agapit	non
Secteur B				
3 639 561 Ptie		Ministère des Transports		oui
3 638 478 Ptie	3 664.0 m.c.	Jacques Bergeron	1090, rue Centrale, St-Agapit	oui

Adopté à l'unanimité des conseillers

05 - LOISIRS ET CULTURE

5 - LOISIRS ET CULTURE

05.01 (2010-03-159) - HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉFECTION DE LA FOSSE À NEIGE

5.1 - HONORAIRES PROFESSIONNELS POUR LA RÉFECTION DE LA FOSSE À NEIGE

ATTENDU QUE les problèmes d'humidité dans l'aréna sont en grande partie causés par la fosse à neige;

ATTENDU QUE pour remédier à ce problème, le réaménagement de la fosse à neige est requis;

ATTENDU QUE le système proposé est une fosse à neige chauffée avec la récupération de chaleur des compresseurs;

ATTENDU QUE ces travaux n'étaient pas prévus dans le mandat initial accordé à la firme Genivar pour le remplacement du système de réfrigération au Centre Sportif G H Vermette;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Claudette Desrochers et il est résolu, unanimement,

D'accepter la proposition d'honoraires professionnels de la firme Génivar, division mécanique électrique et services alimentaires, pour préparer les plans et devis du réaménagement de la fosse à neige, au montant de 8 000 \$ plus les taxes applicables;

Adopté à l'unanimité des conseillers

05.02 (2010-03-160) - PRÉSENTATION PROJET: CONSOLIDATION DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES DE SPORTS ET DE LOISIRS DE LA MUNICIPALITÉ

5.2 - PRÉSENTATION PROJET: CONSOLIDATION DES INFRASTRUCTURES PUBLIQUES DE SPORTS ET DE LOISIRS DE LA MUNICIPALITÉ

Attendu que le programme de soutien aux installations sportives et récréatives - Fonds pour le développement du sport et de l'activité physique a été

créé afin de permettre aux municipalités de bénéficier d'une aide financière pour la mise aux normes, la rénovation et l'aménagement sportives et récréatives sécuritaires, dont la subvention peut être d'au plus 50%;

Attendu que la Municipalité de Saint-Agapit désire présenter un projet visant la consolidation des infrastructures publiques de sports et de loisirs de la municipalité;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Andréanne Giasson et résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Saint-Agapit soit autorisée à présenter un projet intitulé: «Consolidation des infrastructures publiques de sports et de loisirs de la municipalité» dans le cadre du programme de soutien aux installations sportives et récréatives;

Que le directeur général par intérim et en son absence le directeur des loisirs soit autorisé à signer tous les documents, à cet effet.

Que la Municipalité de Saint-Agapit s'engage également par la présente à payer sa part des coûts admissibles.

Adopté à l'unanimité des conseillers

06 - VARIA:

6- VARIA

Aucun sujet n'a été inscrit au «Varia».

07 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES:

7 - PÉRIODE DE QUESTIONS DES CONTRIBUABLES

Madame Sylvie Fortin-Graham, mairesse demande aux personnes présentes s'ils ont des questions à poser.

09 (2010-03-161) - LEVÉE DE LA SÉANCE

9 - LEVÉE DE LA SÉANCE

À 18h30, il est proposé par la conseillère Micheline Beaudet et il est résolu, de levée la séance.

Adopté à l'unanimité des conseillers.

Sylvie Fortin-Graham, mairesse

Ghislaine Gravel, secrétaire-trésorier et directeur général par intérim

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussigné certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité

Ghislaine Gravel, secrétaire-trésorier/directeur général par intérim

Je, Sylvie Fortin-Graham, mairesse atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Sylvie Fortin Graham, mairesse